

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

5280/87 (Presse 40)

1149th Council meeting

- General Affairs -

Brussels, 16 and 17 March 1987

Presidents: Mr Leo TINDEMANS
 Minister for Foreign Relations
 of the Kingdom of Belgium

and

 Mr Paul de KEERSMAEKER
State Secretary for European Affairs
of the Kingdom of Belgium

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Leo TINDEMANS	Minister for Foreign Relations
Mr Herman DE CROO	Minister for Transport and Foreign Trade
Mr Paul de KEERSMAEKER	State Secretary for European Affairs

Denmark:

Mr Uffe ELLEMANN-JENSEN	Minister for Foreign Affairs
Mr Knud-Erik TYGESEN	State Secretary, Ministry for Foreign Affairs

Germany:

Mrs Irmgard ADAM-SCHWAETZER	Minister of State, Federal Ministry for Foreign Affairs
Mr Jürgen RUHFUS	Secretary of State, Federal Ministry for Foreign Affairs

Greece:

Mr Theodoros PANGALOS	Deputy Minister for Foreign Affairs
-----------------------	-------------------------------------

Spain:

Mr Francisco FERNANDEZ ORDONEZ	Minister for Foreign Affairs
Mr Pedro SOLBES	State Secretary for Relations with the European Communities

France:

Mr Jean-Bernard RAIMOND	Minister for Foreign Affairs
-------------------------	------------------------------

Ireland:

Mr John H.F. CAMPBELL

Ambassador,
Permanent Representative

Italy:

Mr Francesco CATTANEI

State Secretary for European
Affairs

Luxembourg:

Mr Jacques F. POOS

Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr H. VAN DEN BROEK

Minister for Foreign Affairs

Mrs Y. VAN ROOY

Minister for Foreign Trade

Mr P.R.H.M. VAN DER LINDEN

State Secretary for Foreign Affairs

Portugal:

Mr Victor MARTINS

State Secretary for European
Affairs

United Kingdom:

Sir Geoffrey HOWE

Secretary of State for Foreign
and Commonwealth Affairs

Mrs Lynda CHALKER

Minister of State, Foreign and
Commonwealth Office

Mr Alan CLARK

Minister for Trade

o

o

Commission:

Mr Jacques DELORS

President

Mr Frans ANDRIESSEN

Vice-President

Mr Claude CHEYSSON

Member

Mr Willy DE CLERCQ

Member

MEDITERRANEAN POLICY OF THE ENLARGED COMMUNITY
- FINANCIAL PROTOCOLS

The Council reached agreement on the total amount of funds for the third Financial Protocols with the Mediterranean countries.

RELATIONS WITH HUNGARY

The Council noted progress with regard to preparation of the brief for negotiations with Hungary.

The Council confirmed the importance it attached to approval of the brief at its next meeting in April.

RELATIONS WITH JAPAN - CONCLUSIONS OF THE COUNCIL

The Council discussed in detail relations between Japan and the Community, on the basis of a Commission communication.

The Council confirms the analysis of the situation and the guidelines adopted at its earlier meetings, particularly the meeting on 10 March 1986, and gives its full backing to the measures taken by the Commission on these bases.

The Council declares the continuing deterioration of the trade imbalance, which is explained by the lack of genuine balance between the mutual benefits.

The Community intends to work within the framework of the Uruguay Round to re-establish this balance of benefits. The Council invites the Commission to ensure, in accordance with GATT rules, that the balance of benefits is not tilted further in Japan's favour as a result of tariff changes consequent upon enlargement.

The Council expects Japan to open up its market further as advocated in its action programme. It stresses the need for the Japanese Government to incorporate in its economic policy objectives a quantified import target with a timetable for a significant increase in its imports of manufactured goods and processed agricultural products. The Council urges the Japanese Government to stimulate internal demand in accordance with its recently confirmed commitments and to implement the structural reforms recommended in particular by the Maekawa report.

The Council requests the Commission to step up its efforts to improve the access of European firms to the Japanese market.

In particular, it thinks that the sectoral measures currently being taken should continue and that further measures should be put in hand:

- action in respect of Japan in the wine and alcoholic beverages sector, particularly within GATT, will continue in line with the conclusions of 27 October 1986;
- it encourages the Commission to follow up actively with the Japanese Government the measures already initiated in the medical equipment and motor vehicle sectors and to submit a report to it;
- it asks the Commission to submit to the Japanese authorities dossiers in other sectors such as milk products and cosmetics and on the problem of counterfeit goods;
- it is concerned at the unsatisfactory implementation of the agreement on leather and leather footwear and demands a genuine improvement in access to the Japanese market;
- it invites the Commission to look at other requests, particularly those contained in its communication or under examination within the Council bodies;
- it thinks that it is for the Japanese Government to ensure the participation of foreign firms and products in such major projects at Kansai airport.

The Council invites the Commission to report progress on all these issues at the July meeting so as to allow the Council to consider what further action may be appropriate.

The Council requests the Commission to continue to exercise particular vigilance as regards Japanese exports in sectors made sensitive through the build-up of Japanese exports.

The Council also asks the Commission to defend Community interests in the semi-conductors sector vigorously within GATT.

.../...

The Council notes with interest the launching of the pilot phase of a Centre of Industrial Co-operation between the Community and Japan in the field of industrial and scientific co-operation and welcomes the contribution of industry towards its implementation.

The Council asks the Commission to continue its various export promotion measures in close conjunction with and with the support of industrial circles and the national authorities.

RELATIONS WITH THE UNITED STATES: TRADE BILLS

- CONCLUSIONS OF THE COUNCIL

The Council recalls the commitments to uphold and strengthen a free and open trading system jointly entered into by the United States and the Community.

It expresses its deep concern at the prospects of restrictive trade legislation being enacted in the United States - including proposed legislation in textiles - in contradiction with its international commitments.

The adoption of such legislation could not fail to have an adverse effect on the multilateral negotiating process which has just begun and on bilateral relations between the Community and the United States.

The Council confirms that, if the United States took unilateral restrictive measures, the Community would have no choice but to respond in accordance with its rights under the GATT.

.../...

EXERCISE OF THE IMPLEMENTING POWERS CONFERRED ON THE COMMISSION

The Council examined the outstanding questions regarding the draft Decision laying down the procedures for the exercise of implementing powers conferred on the Commission in accordance with Article 145 of the EEC Treaty. The discussion enabled the Council to define more accurately the problems existing in this area.

In conclusion, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue discussing the matter at its level and endeavour to prepare solutions which would enable the Council to take a decision at its meeting in April.

EXTERNAL ASPECTS OF THE COMMISSION PROPOSAL IN THE OILS AND FATS SECTOR

The Council held an exchange of views on the implications for the Community's external policy of the Commission proposal on the introduction of a system for stabilizing consumer prices in the oils and fats sector.

RELEASE OF BUTTER FROM STORAGE

Following a further exchange of views, the Council formally adopted by a qualified majority an amendment to Regulation (EEC) No 1883/78 laying down general rules for the financing of interventions by the European Agricultural Guidance and Guarantee Fund, Guarantee Section, in order to enable an additional programme for the disposal of butter held in public stocks to be implemented.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Trade relations with the Mediterranean countries

The Council decided to sign the Agreements in the form of exchanges of letters with Algeria, Morocco and Turkey fixing the additional amount to be deducted from the levy on imports into the Community of untreated olive oil, originating in these countries, for the period 1 November 1986 to 1 November 1987, and adopted, in the official languages of the Communities, the Regulations concluding those Agreements together with the relevant implementing Regulations.

The Council also decided to sign the Agreements in the form of exchanges of letters (1987) negotiated with Algeria, Morocco, Tunisia and Israel on fruit salads and with Algeria on tomato concentrates, and adopted in the official languages of the Communities, the Regulations concluding those Agreements.

Finally, the Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation suspending the Common Customs Tariff duty applicable to apricot pulp originating in Turkey from 1 January 1987 to 30 June 1987 within the tariff quota of 90 tonnes laid down by Regulation 1910/86.

EEC/United States relations

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation amending Regulation (EEC) No 950/68 on the Common Customs Tariff, following the recent agreement between the Community and the United States pursuant to Article XXIV(6) of GATT.

Agricultural policy

As a follow-up to the political agreement reached by the Ministers for Agriculture in December 1986 concerning adjustments to the organization of the market on the milk sector, and following the overall compromise reached in the Agriculture Council at its meeting on 2, 3 and 4 March 1987, the Council adopted, in the official languages of the Communities the Regulations :

- amending Regulation (EEC) No 804/68 on the common organization of the market in milk and milk products;
- temporarily withdrawing a proportion of the reference quantities mentioned in Article 5c(1) of Regulation (EEC) No 804/68 on the common organization of the market in milk and milk products;
- amending Regulation (EEC) No 1336/86 fixing compensation for the definitive discontinuation of milk production;
- amending Regulation (EEC) No 857/84 adopting general rules for the application of the levy referred to in Article 5c of Regulation (EEC) No 804/68 in the milk and milk products sector;
- modifying the intervention arrangements for butter and for skimmed-milk powder;
- amending Regulation (EEC) No 2990/82 on the sale of butter at reduced prices to persons receiving social assistance;

and also the Decision on national aid, in the form of partial coverage of the social security contributions of certain milk producers, to be granted by the French Government.

The Council also adopted, in the official languages of the Communities, the Regulation on the common organization of the market in wine. This consolidates the current basic Regulation on wine, and had become necessary following numerous amendments to that Regulation.

The Council went on to adopt, in the official languages of the Communities, the Regulation consolidating the special provisions relating to quality wines produced in specified regions.

In addition, the Council adopted, in the official languages of the Communities, the Regulation amending Regulation (EEC) No 1837/80 on the common organization of the market in sheepmeat and goatmeat.

Duty free allowances for travellers

The Council adopted in the official languages of the Communities, the Directive amending Directive 69/169/EEC and extending until 31 December 1988 the derogation granted to the Kingdom of Denmark relating to the rules governing turnover tax and excise duty on imports in international travel.

Appointments

The Council, on a proposal from the Italian Government, appointed Mr Carlo BOSSO a member of the Advisory Committee on Vocational Training in place of Mr Cataldo DI NAPOLI, member, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 14 July 1987.

The Council also appointed, on a proposal from the Luxembourg Government, Mr Norbert HAUPERT a member of the Advisory Committee on Vocational Training in place of Mr Paul LENERT, member, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 14 July 1987.

16/17.III.87

The Council went on to appoint, on a proposal from the German Government, Mr Thomas GIESEN a member of the Advisory Committee on Safety, Hygiene and Health protection at work in place of Mr Hans-Dietrich WOLFF, member, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 16 December 1988.

Finally, on a proposal from the Italian Government, the Council appointed Mr Pietro FIORENTINO, a member of the Committee of the European Social Fund in place pf Mr Flavio MONDELLO, member, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 11 December 1987.

Bruxelles, le 13 mars 1987.

433

NOTE BIO (87)64 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Préparation Conseil Affaires Etrangères:

Le Conseil Affaires Générales débutera lundi 16 mars 87 à 10 h et interrompera ses travaux à 16h45, pour les reprendre à partir de 19 h, avec l'objectif de terminer l'ordre du jour dans la soirée.

Le Conseil sera consacré non seulement à des questions de relations extérieures mais traitera également de trois points agricoles.

Points relations extérieures :

- Les protocoles financiers méditerranéens :

Pour la troisième fois consécutive, le Conseil tentera de se mettre d'accord sur les protocoles financiers pour les pays méditerranéens tiers. Depuis la dernière session du Conseil de COREPER et ont fait progresser un certain nombre de points en discussion comme celui sur les capitaux à risque ou la ventilation des fonds par pays bénéficiaires. Cependant, la question fondamentale du montant de l'enveloppe globale n'a pas été discutée depuis elle a été laissé à l'appréciation des Ministres. Malgré la volonté de la présidence d'aboutir à cette session, le diagnostic pour une solution au Conseil de lundi est réservé.

- Hongrie :

Il s'agira simplement d'un progress report sur les directives de négociations car le dossier n'est pas suffisamment mûr pour qu'une décision soit prise à ce Conseil.

- Relations avec le Japon :

Le Conseil aura un échange de vue approfondie sur les relations Communauté/Japon sur la base d'un document de travail des services de la Commission. Mr De Clercq fera le point de l'évolution des relations CEE/Japon et proposera que l'action de la Communauté à l'égard du Japon se poursuive dans trois secteurs particuliers (cosmétologie, produits laitiers, contrefaçon). On s'attend à ce que le Conseil adopte des conclusions qui soutiennent l'approche adoptée jusqu'à présent par la Commission et l'invite à continuer ses efforts pour l'ouverture du marché Japonais.

- Comitologie :

Il s'agira d'une discussion sur l'ensemble du problème de la délégation de pouvoir à la Commission. La situation est bloquée au sein du COREPER et on s'attend à ce que la présidence fasse de nouvelles propositions.

Sous points divers, Mr De Clercq attirera l'attention des Ministres sur la proposition de la Commission en vue de renforcer sa législation anti-dumping et demandera au Conseil que les travaux aboutissent rapidement.

"Points agricoles"

1. Secteur des matières grasses

A la demande, le point "Mécanisme de stabilisation" à instaurer dans le secteur des matières grasses, proposé par la Commission, a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Cette proposition fait partie de l'ensemble du paquet "Prix 87/88", dont les détails sont repris à la note P-7.

Ce thème étant, en priorité, de la compétence du Conseil "Agriculture", le débat que les Ministres des Affaires Etrangères auront lundi n'aura pas un caractère conclusif mais permettra à certaines délégations de faire part de leur position en la matière.

2. Questions agri-monétaires

A la demande de la délégation allemande, un débat de caractère similaire aura lieu sur les propositions de la Commission dans le domaine agri-monétaire, propositions faisant également partie du paquet "Prix 87/88" précité. Sur la base des premières indications parues dans la presse, il est évident que la délégation allemande s'opposera très fermement à la proposition de la Commission visant un démantèlement des MCM positifs existants à partir de la prochaine campagne.

3. Secteur laitier

Plusieurs instances du Conseil s'étant déjà référées à la proposition de la Commission visant un arrangement spécial pour le financement du programme de déstockage pour le beurre (voir Memo 5 rev.) , notamment le Conseil Agriculture ainsi que le Conseil EcoFin (voir notes blos 31 et 58(suite 1)). Ce point figure pour l'instant à l'ordre du Jour du Conseil comme point A. Vu la position négative des délégations espagnole et portugaise en la matière, il n'est pas exclu que ces mêmes délégations demanderont de libeller ce point comme point B afin de leur permettre ainsi de pouvoir se référer à cette même proposition lors cette session.

Matériel diffusé :

Calendrier

IP 111 - aide d'urgence en faveur de l'Equateur.

Amitiés,

H. PAEMEN.

Bruxelles, le 13 mars 1987.

Note BIO(87)64 SUITE 1 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

REUNION INFORMELLE DES MINISTRES DES AFFAIRES SOCIALES

Les Ministres des Affaires Sociales de la Communauté se réuniront formellement dans le Palais d'Egmont de Bruxelles les 16 et 17 mars. Aucune décision n'est attendue. Les Ministres débattront du suivi de la décision du Conseil de décembre dernier instituant un programme d'action pour la croissance de l'emploi et auront un premier tour de table sur la réforme du Fonds social dans le cadre de la réforme des Fonds Structurels.

Dans la matinée du 17, les Ministres examineront un document de la Commission qui fait le point de toutes les mesures adoptées dans les Etats membres dans les derniers mois au sujet de l'adaptabilité et la flexibilité du travail. Le Vice-Président Marin présentera aux Ministres les résultats du dialogue social entre partenaires sociaux au niveau européen.

Amitiés,
H. PAEMEN.

H.D. 

Bruxelles, le 17 mars 1987

NOTE BIO(87) 64, SUITE 2, AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

REUNION INFORMELLE DES MINISTRES DES AFFAIRES SOCIALES
(C. LIEBANA)

Les Ministres des Affaires Sociales de la Communauté se sont réunis en session informelle sous présidence belge au Palais d'Egmont à Bruxelles les 16 et 17 mars. Ils ont traité de la mise en oeuvre de la résolution du Conseil sur le Plan d'action pour la croissance de l'emploi, de la réforme du Fonds social dans le cadre de la réforme des Fonds structurels, et des résultats du dialogue social ainsi que de son futur.

Un très large consensus s'est dégagé du débat sur le Plan d'action pour la croissance de l'emploi dans le sens que la lutte contre le chômage de longue durée et contre le chômage des Jeunes doivent être les priorités de la Communauté dans le domaine social. Dans ce sens, la Commission a été invitée à présenter des propositions au Conseil qui se réunira en session formelle au mois de mai.

Les propositions de la Commission sur la réforme du Fonds social, dans le cadre de la réforme des Fonds structurels, ont reçu l'appui unanime des Ministres. Cependant, certains Etats membres se montrent plus favorables à une concentration des ressources du Fonds dans les régions les plus défavorisées tandis que d'autres préfèrent que l'action du Fonds dans le futur se centre sur la lutte contre le chômage de longue durée et l'insertion professionnelle des Jeunes. Le vice-président de la Commission, M. Marin, a exprimé devant les ministres l'espoir que, en 1988, le Fonds social sera entièrement opérationnel et aura éliminé son déficit.

Les délégations ont été aussi unanimes à se féliciter des accords atteints dans le dialogue social à niveau européen entre les partenaires sociaux. Bien que certaines délégations ont confirmé leur position selon laquelle le règlement des relations industrielles est plus une matière de négociation entre les partenaires sociaux que sujet de législation de la part des gouvernements, les délégations sont convenues de réfléchir dans les prochains mois sur la nécessité de disposer au niveau communautaire d'un ensemble de normes de protection sociale minimum à respecter dans tous les Etats membres et cela dans la perspective de la réalisation du marché unique pour 1992.

Amitiés,

H. PAEMEN

Bruxelles, le 17 mars 1987

NOTE BIO 64 (suite 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AFFAIRES GENERALES :

(F. LE BAIL)

Protocoles financiers méditerranéens :

Le Conseil est parvenu à un accord politique sur le montant des protocoles financiers méditerranéens à une heure tardive et après avoir traité de ce sujet à trois reprises au cours de cette session.

La décision du Conseil - qui est une décision de principe puisque il n'y avait plus suffisamment de Ministres présents - prévoit des fonds budgétaires pour 615 millions d'Ecus et des fonds bancaires pour 1 003 millions d'Ecus.

Ces montants représentent une augmentation globale de 60 % (fonds budgétaires et prêts BEI réunis) et de 48 % environ pour les seuls fonds budgétaires par rapport aux montants des protocoles financiers précédents. Ce compromis est cependant en retrait par rapport aux propositions initiales de la Commission qui étaient respectivement de 709 millions pour les fonds budgétaires et de 1 025 millions pour les prêts de la BEI.

Les bénéficiaires de ces montants sont les huit pays méditerranéens tiers avec lesquels la Communauté a des accords : Israël, Liban, Jordanie, Egypte, Syrie, Algérie, Maroc et Tunisie. Ces montants s'appliquent pour une période de 5 ans, 1987-1991.

La ventilation par pays des montants en cause va être rapidement finalisée et le niveau des protocoles financiers sera communiqué aux pays qui ont paraphé les protocoles d'adaptation commerciaux.

Les protocoles financiers seront utilisés pour mettre en oeuvre une coopération avec les pays méditerranéens tiers qui comporte trois axes prioritaires⁽¹⁾ :

- la réduction de la dépendance alimentaire;
- la recherche d'une meilleure complémentarité économique entre le nord et le sud de la Méditerranée;
- le soutien aux coopérations régionales et multilatérales.

La coopération future sera basée sur la concentration des efforts sur un certain nombre de domaines et le passage d'une politique de coopération au coup par coup à une politique à moyen et long terme.

(1) voir Note P-74 de septembre 85

Le COREPER doit finaliser un certain nombre de points qui n'ont pas été discutés au Conseil : ventilation des fonds par pays bénéficiaires, ventilation des capitaux à risque, question des capitaux à risque pour Israël.

Etats-Unis :

Le Conseil a eu une brève discussion sur les relations avec les Etats-Unis après avoir entendu Mr De Clercq exprimer sa préoccupation devant la multiplication des projets de lois protectionnistes en particulier dans le domaine des textiles devant le Congrès américain. A l'issue du tour de table, le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

Le Conseil rappelle que les Etats-Unis et la Communauté se sont ensemble engagés à maintenir et à renforcer le système d'échanges libre et ouvert.

Il se déclare fort inquiet devant la perspective de l'adoption, par les Etats-Unis, entre autres dans le secteur des textiles, de propositions de législation commerciale restrictive, et ce contrairement aux engagements que ce pays a contractés au niveau international.

L'adoption de telles mesures législatives ne manquerait pas d'avoir des effets néfastes sur le processus de négociations multilatérales qui vient de s'engager ainsi que sur les relations bilatérales.

Le Conseil confirme que, si les Etats-Unis prenaient unilatéralement des mesures restrictives, la Communauté n'aurait pas d'autre possibilité que de réagir conformément aux droits qui sont les siens au titre du GATT.

Relations avec le Japon :

Le Conseil a procédé sur base d'une présentation de l'évolution des relations à une discussion approfondie des relations entre le Japon et la Communauté à l'issue de laquelle il a apporté son plein appui aux actions menées par la Commission.

Il a déploré l'aggravation continue du déséquilibre de la balance commerciale et a indiqué que la Communauté entend œuvrer dans le cadre de l'Uruguay Round pour rétablir l'équilibre des avantages entre la CEE et le Japon. Il a demandé à la Commission de faire en sorte que l'élargissement n'entraîne pas une accentuation de ce déséquilibre au profit du Japon.

Le Conseil a maintenu sa demande d'objectif quantifié d'importations pour le Japon et pour une réforme profonde des structures économiques du pays.

Il a arrêté une série de conclusions opérationnelles :

- poursuite de l'action entreprise vis-à-vis du Japon dans le secteur des vins et boissons alcoolisées.
- poursuite des actions déjà entamées dans le secteur de l'équipement médical et des automobiles pour les normes et certifications.
- ouverture de trois nouveaux dossiers : produits laitiers, cosmétiques, problème des contrefaçons qui devraient être suivis par d'autres;
- inquiétude pour l'exécution non satisfaisante de l'accord sur le cuir et les chaussures en cuir et réclame une véritable amélioration de ce marché;
- insistance auprès des autorités japonaises pour la participation de firmes et produits étrangers aux grands projets tels que l'aéroport de Kansai.

La Commission fera rapport de l'action entreprise à la session du mois de juillet.

D'autre part, la Commission est invitée à continuer à exercer une vigilance particulière à l'égard des exportations japonaises dans les secteurs rendus sensibles par la concentration des exportations japonaises et à défendre au sein du GATT les intérêts communautaires dans le secteur des semi-conducteurs.

Enfin le Conseil soutient les actions entreprises par la Commission dans le domaine de la coopération industrielle en particulier le lancement de la phase pilote du Centre de Coopération Industrielle et les actions de promotion des exportations européennes.

Amitiés,

H. PAEMEN.

Bruxelles, le 17 mars 1987.

NOTE BIO 64 (suite 3) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES (N. Wegter)

Le Conseil s'est référé à trois points qui relèvent en premier lieu de la compétence du Conseil "Agriculture" et de les deux premiers ont été inscrits à l'ordre du jour suite à une demande spécifique de certaines délégations.

En effet, les points suivants ont fait l'objet d'un débat.

1. Mécanisme de stabilisation dans le secteur des matières grasses.

Suite à la demande de la délégation britannique, les Ministres se sont référés à cette proposition de la Commission qui fait partie de l'ensemble des propositions prix 87/88. Cette dernière délégation a mis en évidence qu'elle ne peut souscrire à la proposition en question puisqu'elle risque de mettre en péril les relations commerciales entre les pays tiers producteurs concernés, c'ds les Etats-Unis mais également certains pays en voie de développement en Afrique et en Asie. Cette délégation est d'avis que le mécanisme proposé contrecarre l'accord du stand-still convenu à l'occasion de la réunion de Punta del Este en préparation du nouveau round d'Uruguay.

Certaines autres délégations (Allemagne, Pays-Bas, Danemark, Portugal), bien que dans des termes plus modérés, se sont associés à cette position.

Par contre, notamment les délégations Italienne, espagnole et française, ont estimé que l'on ne peut pas juger l'opportunité de cette proposition sans tenir compte de tous les aspects de la réforme du secteur en question, ce qui nécessitera un débat plus approfondi qui devrait avoir lieu notamment dans le cadre du Conseil "Agriculture".

M. Andriessen a profité de cette occasion pour préciser les principaux arguments qui ont conduit le Collège à faire cette proposition. Il a mis en évidence que le mécanisme proposé est parfaitement compatible avec les engagements internationaux existents, y compris le stand-still précité. Il a souligné que la proposition de la Commission couvre deux aspects :

- d'une part, des mesures restrictives concernant la production communautaire, notamment l'instauration et/ou le renforcement du système de seuils de garantie avec tous ses effets limitatifs sur le plan des aides, et

- d'autre part, un prélèvement à imposer sur tous les produits concernés, importés et produits dans la Communauté, n'ayant ainsi aucun effet discriminatoire en défaveur de pays tiers.

M. Andriessen a précisé que la Commission maintient sa proposition et insiste sur le fait que toute solution alternative ne peut ignorer les conséquences budgétaires liées à sa non-adoption.

Il a été convenu que le Coreper examinerait les détails de cette proposition en question, sans qu'un tel examen ne puisse se substituer aux travaux que les autres instances du Conseil, notamment le Conseil "Agriculture" auront sur le même sujet dans les autres instances du Conseil.

2. Financement du programme de déstockage beurre

Les délégations portugaise et espagnole ont confirmé leurs réserves vis-à-vis de la proposition visant un arrangement financier particulier permettant l'écoulement d'environ 1 million de tonnes de beurre sur le marché interne et externe avant la fin de l'année 1988. Le principe de cette même proposition ayant déjà été adopté lors de la session du Conseil agricole du mois de janvier, la décision formelle en a été prise hier soir à la majorité qualifiée, les délégations espagnole et portugaise maintenant leurs réserves. Ces deux délégations, tout en souscrivant à l'objectif d'une diminution rapide et définitive des stocks dans le secteur en question, ont estimé qu'il ne peut pas être question d'une participation financière de leur part à cette opération dans la mesure où leurs pays ne sont pas responsables de la création de ces mêmes stocks.

M. Andriessen a insisté sur les motifs de la proposition en question et il a mis en évidence qu'une non-application de l'opération proposée conduirait certainement à des dépenses supplémentaires à charge de tous les Etats membres, y compris l'Espagne et le Portugal. Toutefois, sans mettre en cause l'adoption définitive de cette proposition, il a fait part de son intention d'examiner les memoranda distincts établis par les délégations espagnole et portugaise concernant la proposition en cause avec l'objectif de tirer des conclusions en la matière dans le courant du mois d'avril.

3. Propositions agri-monétaires

La délégation allemande a tenu à faire part de ses réserves vis-à-vis des propositions de la Commission faisant partie du paquet prix 87/88, et visant le démantèlement des MCM positifs existants pour la prochaine campagne. Cette délégation a estimé qu'une telle opération ne peut pas être acceptée dans la mesure où elle contrecarre le gentleman's agreement de 1979 qui précise qu'une modification des MCM ne peut pas conduire à une réduction des prix en termes nets dans les pays concernés.

La Présidence a pris acte de la déclaration allemande et aucune autre délégation, ni la Commission, n'ont pris position sur ce dossier.

Amitiés
Hugo Paemen.